

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26804**

Intitulé

Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Direction du personnel militaire de la Marine - Pôle Ecoles Méditerranée	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250p Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées est responsable des systèmes d'armes embarqués (missiles, canons, torpilles, artillerie), des installations automatisées associées (bras hydrauliques, armes, robots et automatismes, grues, palans), et de certains moyens de détection. Il exerce ses fonctions dans les navires et les sous-marins, ou au sein de structures à terre (organismes de soutien de la Défense, organismes interarmées).

Sa vision et son approche globale lui permettent d'être le conseiller direct de la hiérarchie pour l'emploi des systèmes d'armes, l'évaluation de la situation nautique et l'optimisation des équipements.

Il conçoit et propose des solutions en vue d'optimiser la sécurité des interventions et des performances des équipements et de garantir ainsi la continuité du service et de la mission.

Spécialiste en automatismes, mécanique, électricité industrielle, hydraulique, pneumatique, il organise et supervise la mise en œuvre, l'entretien et la maintenance des systèmes d'armes et des installations automatisées associées.

Devant régulièrement s'adapter à de nouveaux matériels, technologies et à de nouveaux types de pannes, il est chargé d'informer et d'expliquer une situation afin de résoudre des problèmes complexes.

Il dirige une équipe de techniciens et d'opérateurs d'exploitation et de maintenance en installations automatisées, chargés de mettre en œuvre et d'assurer la maintenance des systèmes d'armes et des ensembles d'équipements techniques automatisés associés.

Les capacités attestées :

Conseil et conduite des systèmes d'armes et des installations automatisées

Maintien de la capacité opérationnelle et suivi logistique des systèmes d'armes et des installations automatisées.

Gestion des stocks de munitions et artifices

HSCT - Prévention des risques d'accident du travail

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées peut être embarqué dans toutes les unités de la marine nationale, mais également affecté à terre, au sein des organismes de soutien de la Défense, des organismes interarmées ou internationaux (OTAN). Il exerce généralement ses activités au sein des services spécifiques chargés de mettre en œuvre et de la maintenance de systèmes d'armes. Dans le domaine pyrotechnique, il assure la gestion et la conservation des munitions.

- Management et ingénierie gestion industrielle et logistique : responsable planning exploitation, responsable maintenance.
- Maintenance des bâtiments et des locaux : mécanique et maintenance de systèmes d'armes
- Intervention technique en logistique, méthodes et industrialisation : maintenance électrique, logistique approvisionnement, maintenance industrielle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

Réglementation d'activités :

DG ARMES (à jour de sa correction n° 4.1 du 08 décembre 2010) – Directives générales pour l'organisation et la mise en œuvre des systèmes d'armes en lutte au-dessus de la surface (édition 2001).

IG 09240 – Dispositions relatives au stockage et à la manutention à bord, des munitions conventionnelles et artifices (édition 1997).

RT 8-3 (version 2.0) – Règlement technique relatif au stockage et manutention des munitions à bord des navires.

Décret 79 846 (28 septembre 1979) – Portant règlement d'administration publique sur la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels ils sont soumis dans les établissements pyrotechniques.

Décret N° 2010-1118 du 22/09/2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

UTEC 18510 – Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

NF C18-510 du 21/01/2012 relatif aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – prévention du risque électrique.

Le candidat doit justifier d'une formation à la prévention du risque électrique dans le domaine de la basse tension datant de moins de trois ans (Mention APTE BT/H0 ou équivalent civil).

L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences relatives à :

1. Conseil et conduite des systèmes d'armes et des installations automatisées.
2. Maintien de la capacité opérationnelle et suivi logistique des systèmes d'armes et des installations automatisées.
3. Gestion des stocks de munitions et artifices.
4. Prévention des risques - HSCT.

sont évaluées par le livret d'expérience professionnelle, des mises en situation reconstituées (travaux pratiques sur des installations réelles et/ou des plates-formes ou ateliers de simulation), des récits d'expérience, des entretiens avec des professionnels.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction du CIN Saint Mandrier, par délégation ou jury de certification
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 29 novembre 2019.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er avril 1998. Anciens intitulés : BS Missilier, BS Missilier artillerie et BS Missilier d'armes sous-marines

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation à compter du 31 décembre 1998.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Missilier d'armes sous-marines'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 25 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

www.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr

www.defense.gouv.fr/marine

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BS Missilier

- BS Missilier artillerie

- BS Missilier d'armes sous-marines

Certification précédente : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées